

Volkswind France

Centre régional de Limoges
Aéroport de Limoges-Bellegarde
87100 LIMOGES
05 55 48 38 97

Vos contacts privilégiés

Cyril MALLET
Chef de projets
développement & concertation
07 57 60 44 17
cyril.mallet@volkswind.com

Yann RICORDEL
Chargé de concertation
07 57 02 32 91
yann.ricordel@volkswind.com

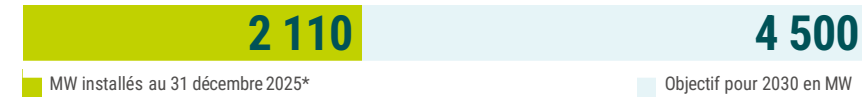
Guillaume CABEL
Chef de projets éoliens
05 87 31 86 63
guillaume.cabel@volkswind.com

Pierre SABOURET
Chargé de développement
éolien
07 57 02 32 97
pierre.sabouret@volkswind.com

www.volkswind.fr

Objectifs de l'éolien en Nouvelle-Aquitaine

En région Nouvelle-Aquitaine, d'ici 2030 l'objectif défini par le SRADDET est d'atteindre **4 500 MW**. Au 31 décembre 2025, **2 110 MW** ont été installés :



(Ministère de la transition écologique, « Tableau de bord de l'éolien, 4^e trimestre 2024 »)

UN PROJET DE TERRITOIRE

Le parc éolien des Cabirolles a fait l'objet d'une communication régulière à destination des Elus de votre territoire. Une réunion en mairie de Sablonceaux a été organisée à la fin février 2026 pour présenter l'avancement du projet durant laquelle nous avons pu entendre certaines réserves des personnes présentes. Même en considérant ces réserves, il reste possible de nous positionner collectivement dans une démarche constructive et ce, afin de répondre au mieux aux enjeux ainsi qu'aux attentes locales.

Coconstruire un projet, c'est avant tout aller à la rencontre des personnes qui animent le territoire au quotidien, notamment les entrepreneurs et les habitants. L'éolien représente plusieurs dizaines de milliers d'emplois sur le territoire national et, chez Volkswind, nous nous engageons à associer autant que possible les entreprises locales durant les différentes phases de nos projets : développement, construction, exploitation, démantèlement. Cela concerne par exemple les secteurs des études, de la restauration, de l'hébergement, des travaux publics etc...

STOP AUX IDEES RECUES

Qui finance le démantèlement ?

Le cadre légal est clair : Le coût intégral du démantèlement est pris en charge par le seul exploitant du parc éolien. Les agriculteurs ou propriétaires exploitants ne supportent donc pas cette dépense. Pendant l'exploitation d'une éolienne, une provision financière est par exemple bloquée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Que devient le béton des fondations ?

Il faut savoir que la réglementation en vigueur (arrêté du 26 août 2011) prévoit le démantèlement des installations et la remise en état du site avec notamment l'excavation de la totalité des fondations et du béton.

Quel impact sur le tourisme ?

L'impact des éoliennes sur l'attrait touristique est parfois évoqué. Or, à ce jour, aucune étude rigoureuse n'a permis de démontrer l'existence d'un effet négatif tangible. Bien davantage, le site France 3 régions affirmait même dans un article publié le 21 avril dernier, que les éoliennes offshore constituaient « un vrai atout touristique pour la région ».

(source : « C'est un vrai atout touristique pour la région. Au large de Fécamp, le parc éolien est devenu un lieu de visite incontournable » - france3regions.franceinfo.fr)

VOLKSWIND EN BREF

Volkswind France est une entreprise pionnière, experte du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens en France. Elle s'appuie sur la puissance d'Axpo, sa société mère, qui est présente dans le secteur de l'énergie depuis plus de 100 ans.

Volkswind France a été fondée en 2001. Elle a depuis construit plus de 73 parcs éoliens, représentant une puissance installée de plus de 1,2 GW. L'entreprise compte une centaine de collaborateurs répartis sur toute la France. Elle travaille étroitement avec toutes les parties prenantes et porte une attention particulière à la concertation et l'intégration locale. Grâce à sa détermination et son expertise, Volkswind demeure une référence du secteur éolien. Elle est depuis 2017, un des leaders des appels d'offres éoliens en France. Elle contribue ainsi à la production d'une électricité verte et compétitive tout en respectant l'environnement.

BULLETIN D'INFORMATION

Parc éolien des Cabirolles

Mai 2026

ÉDITO

Depuis plusieurs années, nous étudions la faisabilité d'un parc éolien sur les communes de Balanzac, Corme-Royal, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet. Dans ce cadre, et parce que la préservation du monde qui nous entoure est notre priorité, nous avons entrepris une série **d'études** indispensables à ce type de projet : environnementales, paysagères, acoustiques et techniques.

Ce bulletin a pour but de vous présenter **l'implantation envisagée**, le planning prévisionnel et vous inviter à venir nous rencontrer lors d'une exposition **ouverte au public** ainsi que lors d'**entretiens individuels**. Après avoir été à la rencontre des Elus locaux, et parce que ce sujet concerne votre **territoire**, ce sera un véritable plaisir pour nous d'accueillir les riverains du projet éolien des Cabirolles. Lors de ces deux rendez-vous, vous pourrez ainsi nous poser toutes les questions que vous désirez.

A travers ces deux moments forts, nous souhaitons vous montrer notre méthode de travail s'inscrivant dans une **démarche collective**. Nous vous présenterons le résultat des premières études et vous donnerons la possibilité de devenir de véritables acteurs de ce projet, à nos côtés. Face à l'urgence climatique et aux défis énergétiques croissants, le développement des énergies renouvelables est devenu une nécessité sur l'ensemble du territoire national.

Travaillons ensemble pour transformer ce défi en opportunité.

Cyril MALLET
Chef de projets développement & concertation

Discutons autour d'un café !  **Hôtel Le Commerce** (7 rue de Saintonge 17600 Saujon)

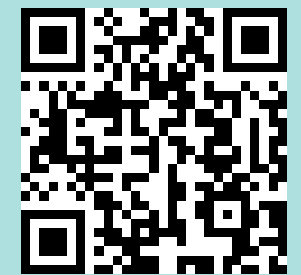
Ce bulletin d'information est également l'occasion de vous convier à une rencontre sous forme d'entretiens individuels de 20 minutes. Nous pourrions ainsi échanger autour des étapes du projet de manière personnalisée, en présenter les différentes caractéristiques et retombées, parler de l'éolien en général et répondre à toutes vos questions.

Mercredi 3 juin 2026

Horaires	15h	15h20	15h40	16h	16h20	16h40	17h	17h20	17h40	18h	18h20	18h40
N° Créneau	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

Pour organiser au mieux cette permanence, nous vous prions de prendre rendez-vous par mail à l'adresse suivante : cyril.mallet@volkswind.com

Retrouvez toutes les informations du projet sur



<https://parc-eolien-cabirolles.fr>

Exposition

Nous vous invitons à une exposition dédiée à notre projet au cours de laquelle vous pourrez vous informer et poser vos questions à des représentants de la société Volkswind FRANCE.

 **09/06/2026 de 14h à 17h**
 **Hôtel Le Commerce** (7 rue de Saintonge 17600 Saujon)

PRÉSENTATION DU PROJET

Implantation et points forts

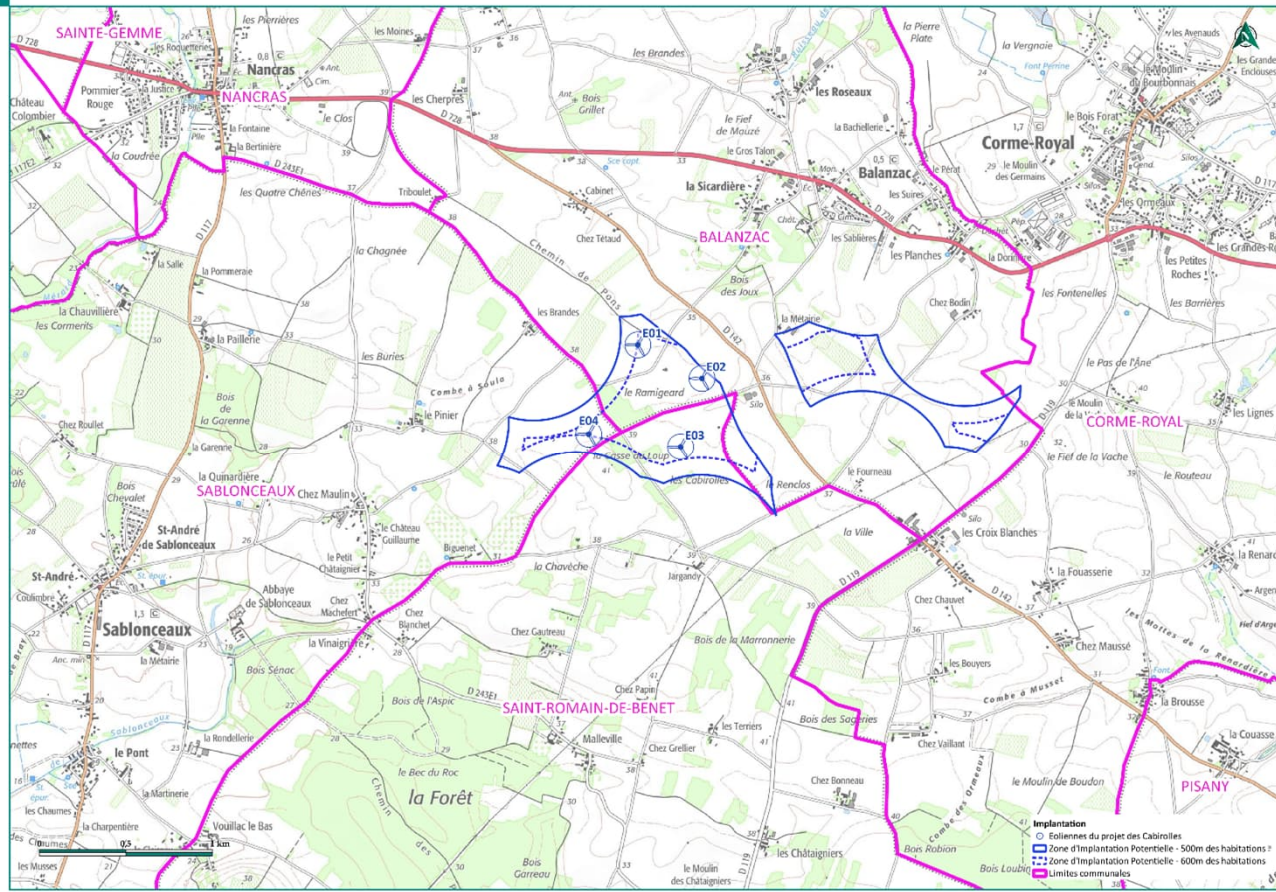
CHIFFRES CLÉS

170

Emplois locaux créés l'année de la construction (Source : Logiciel TETE du Réseau Action Climat et de l'ADEME)

18-23,6 MW

Puissance du projet



- Se situe en **Zone Favorable du Schéma Régional Éolien (SRE)** de 2012.
- Permet un éloignement à **plus de 600 mètres** des habitations (alors que la réglementation minimale est de 500 m).
- Est **éloignée des zones de protection** environnementales comme les Natura 2000 et ZNIEFF.
- S'inscrit dans un secteur de faible densité de parcs éoliens, permettant des angles de vues ouvertes satisfaisants
- Implantation optimisée pour l'insertion paysagère et environnementale (potentiel maximal de la zone de 8 éoliennes)
- La variante d'implantation retenue comporte **4 éoliennes** d'une puissance comprise entre **4,5 et 5,9 MW**, soit une puissance totale du parc comprise entre **18 et 23,6 MW**.

LES ÉTUDES

Environnementale Altifaune

Le bureau d'études Altifaune a été missionné en 2025 pour la réalisation de l'expertise environnementale sur la zone de projet.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la faune et la flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec son environnement. Les enjeux identifiés sur le site d'étude se concentrent principalement autour des haies et boisements. Cette expertise ne s'appuie pas uniquement sur les observations du bureau d'études mais aussi sur les connaissances établies précédemment par d'autres acteurs qui assurent la cohérence de l'état initial.

L'implantation optimale permet de s'éloigner de ces habitats à enjeux et des mesures d'accompagnement sont prévues pour une bonne insertion du projet.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.

Paysagère Sillage

Le cabinet d'études Sillage travaille depuis juillet 2025 à la réalisation du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties :

Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser l'insertion du projet dans le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

Acoustique EREA

Le cabinet EREA est en charge du volet acoustique du projet. Pour cela, un expert est intervenu sur site en février-mars 2026 pour réaliser des mesures sans les éoliennes, afin de déterminer le volume sonore existant.

Il modélise ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe. (+5 dB le jour ; +3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, au besoin des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.



PRÉFAISABILITÉ

2024-2025



- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de préféabilité

CONCEPTION

2025-2026



- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- Information et concertation avec les riverains
- **Compilation des résultats**
- **Définition des mesures d'accompagnement**

INSTRUCTION

2026-2027



- Demande d'Autorisation Environnementale
- Consultation Publique
- Arrêté Préfectoral d'autorisation

CONSTRUCTION

2029-2030



- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité
- Étude des accès
- Étude de sol
- Financement

EXPLOITATION

2030-2050



- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique
- Suivi environnemental du parc

DÉMANTELEMENT

2050 ou +



- Renouvellement ou Remise en état du site